

BE-A0525_702166_707929_FRE

**Inventaire des archives de la commune de
Porcheresse. 1816 - 1920 / N. Dardenne et E.
Bodart**



**Het Rijksarchief in België
Archives de l'État en Belgique
Das Staatsarchiv in Belgien
State Archives in Belgium**

This finding aid is written in French.

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:	3
Consultation et utilisation	4
Conditions d'accès.....	4
Conditions de reproduction.....	4
Langues et écriture des documents.....	4
Caractéristiques matérielles et contraintes techniques.....	4
Histoire du producteur et des archives	5
Producteur d'archives.....	5
Nom.....	5
Histoire institutionnelle.....	5
Compétences et activités.....	5
Organisation.....	6
Archives.....	7
Historique.....	7
Contenu et structure	8
Contenu.....	8
Sélections et éliminations.....	8
Accroissements / compléments.....	8
Mode de classement.....	9
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS	11
I. Organisation de la commune.....	11
II. Gestion financière et comptable.....	12
A. Comptabilité communale.....	12
B. Documentation de l'Administration du Cadastre en dépôt.....	12
3 - 5 Matrices cadastrales. Listes des propriétaires avec relevés de leurs propriétés foncières bâties et non-bâties. 1834-1920.....	12
III. État-civil et population.....	14
A. État-civil.....	14
B. Population.....	14
15 - 16 Registres de population. 1847-1866.....	14
IV. Affaires électorales.....	15
V. Milice.....	16
21 - 23 Registres d'inscription suivis de relevés alphabétiques des personnes appelées pour les levées de la milice 1838 à 1884. 1838-1884.....	16

Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:

Communes contemporaines. Porcheresse

Période:

1816 - 1920

Numéro du bloc d'archives:

BE-A0525.234

Etendue:

- Dernière cote d'inventaire: 23
- Etendue inventoriée: .5 m

Dépôt d'archives:

Archives de l'Etat à Namur

Consultation et utilisation

CONDITIONS D'ACCÈS

Tous les documents du fonds d'archives de la Commune de Porcheresse ont plus de trente ans et sont donc publics.

CONDITIONS DE REPRODUCTION

Les règles de reproduction en vigueur aux Archives de l'État sont d'application.

LANGUES ET ÉCRITURE DES DOCUMENTS

Tous les documents présents dans le fonds d'archives communales de Porcheresse sont présentés et écrits en français.

CARACTÉRISTIQUES MATÉRIELLES ET CONTRAINTES TECHNIQUES

Mis à part quelques documents fragilisés par le temps, aucune contrainte technique d'envergure n'est à déplorer.

Histoire du producteur et des archives

PRODUCTEUR D'ARCHIVES

NOM

Commune de Porcheresse.

HISTOIRE INSTITUTIONNELLE

Porcheresse-en-Condroy est un village résidentiel et agricole situé dans la province de Namur. Cette commune au paysage vallonné est par ailleurs un important site préhistorique qui a livré de multiples objets en silex, notamment des pointes de lances et de flèches.

Des vestiges de l'époque romaine ont aussi été découverts, prouvant que la commune, située à proximité de la chaussée romaine reliant Dinant à Maastricht et Tongres, demeura occupée durant les premiers siècles de notre ère.

Attribué à l'évêque de Liège dès les premiers temps du mense épiscopal, le territoire est compris, durant l'Ancien Régime, dans le ban d'Havelange. Ce dernier constitue un important domaine couvrant des propriétés foncières, des terres gagnées sur la forêt et des bois.

L'histoire de Porcheresse est surtout celle d'une communauté rurale au sein de laquelle l'agriculture occupe une place importante et dont les traditions et les usages ont survécu à l'Ancien Régime. Porcheresse est érigée en commune lors de la réorganisation territoriale imposée par la Révolution française après 1795. Son territoire couvre une superficie de 1004,02 ha. qui permet l'élevage d'une importante population de bovidés et de porcs. A la fin des années 1930, un centre hospitalier (la clinique Saint-Michel), est créé et installé dans la commune. Des personnalités locales ont animé la vie politique de Porcheresse jusqu'à la fusion avec Havelange en 1977 permettant de renouer des liens avec un long passé. Aujourd'hui, la commune compte un peu plus de 200 habitants environ.

COMPÉTENCES ET ACTIVITÉS

L'administration communale de Porcheresse assume les compétences qui lui sont confiées sur son territoire par la Loi communale du 30 mars 1836. Elle exerce une double fonction. D'une part, elle est un pouvoir local subordonné, chargé de l'exécution de certaines décisions prises par d'autres pouvoirs (État, Province). D'autre part, elle est une collectivité politique autonome. Elle exerce en conséquence une série de missions obligatoires, identiques pour chaque commune, et des missions facultatives, qui lui sont propres, sur la base de ce qui relève de l'intérêt communal. Elle est soumise à la tutelle des autorités supérieures, du Commissariat d'arrondissement à l'État.

Parmi les missions obligatoires, on relève : l'organisation et le cofinancement de l'assistance publique, l'organisation de l'enseignement communal primaire, la tenue des

registres de l'état civil et de population, le contrôle des chômeurs, la couverture des déficits des fabriques d'église, l'établissement des listes électorales, le maintien de l'ordre, l'entretien des voiries communales. L'ensemble des autres activités relève de missions facultatives, notamment en matière de logement, de tourisme, de promotion de l'activité économique, d'activités culturelles, etc.

Dans le cadre légal, les compétences communales ne sont pas définies de manière limitative dans la mesure où leur nombre dépend largement de la législation en vigueur et de son évolution. Les pouvoirs supérieurs peuvent en effet décider d'attribuer ou de retirer certaines compétences aux communes. L'évolution de la société amène régulièrement la commune à prendre en considération des domaines d'activité nouveaux, censés y répondre.

ORGANISATION

L'organisation de la commune de Porcheresse est classique pour une petite entité rurale. Les organes politiques sont composés du Conseil communal, composé de quatre conseillers élus en principe tous les six ans et du Collège réunissant le bourgmestre et deux échevins, issu de la majorité au conseil.

Selon la Loi communale, le conseil règle tout ce qui est d'intérêt communal ; il délibère sur tout autre objet qui lui est soumis par l'autorité supérieure. Le Collège des bourgmestre et échevins est chargé : de l'exécution des lois, des règlements et arrêtés de l'État, du Conseil provincial et de la Députation permanente, lorsqu'elle lui est spécialement confiée ; de la publication et de l'exécution des résolutions du Conseil communal ; de l'administration des établissements communaux ; de la gestion des revenus, de l'ordonnancement des dépenses de la commune et de la surveillance de la comptabilité ; de la direction des travaux communaux ; des alignements de la voirie en se conformant, lorsqu'il en existe, aux plans généraux adoptés par l'autorité supérieure ; des actions judiciaires de la commune ; de l'administration des propriétés de la commune, ainsi que de la conservation de ses droits ; de la surveillance des employés salariés par la commune ; de faire entretenir les chemins vicinaux et les cours d'eau, conformément aux dispositions législatives et aux règlements de l'autorité provinciale.

Le bourgmestre, nommé par le Roi, a des attributions qui lui sont propres. Il est chargé de l'exécution des lois, des règlements et arrêtés de l'État, du Conseil provincial et de la Députation permanente. Il a notamment une compétence spécifique en matière de police sur tout le territoire communal.

Dans les petites communes rurales, l'administration proprement dite se limite au Secrétaire communal, disposant par moment d'un adjoint, au Receveur, au garde-champêtre et à un cantonnier. Pour assurer l'enseignement primaire, elle a recours à au moins un instituteur auquel s'adjoint au gré des ouvertures temporaires de classes une institutrice primaire et une autre gardienne.

ARCHIVES

HISTORIQUE

Le fonds d'archives de l'ancienne commune de Porcheresse a fait l'objet d'un dépôt aux Archives de l'Etat à Namur en 1968. Un travail d'inspection préalable a été effectué par Gaston Beterams, inspecteur des Archives de l'Etat. Ce dernier s'est rendu à Porcheresse pour sélectionner les documents et préparer le dépôt du fonds en question. On ne dispose malheureusement que de peu d'informations concernant l'historique de ce fonds d'archives et des conditions de conservation de celui-ci avant qu'il ne fasse l'objet d'un dépôt.

Contenu et structure

CONTENU

Le fonds d'archives communales de Porcheresse comporte des documents de 1816 à 1920, bien que la majorité des documents se concentrent dans une période s'étalant de 1830 à 1890. Il témoigne de manière assez classique de l'activité des organes politiques et de l'administration d'une petite commune rurale dans la seconde moitié du XIXe siècle et le début du XXe siècle.

Les fonctions obligatoires et facultatives entrant dans le champ de compétence de la Commune de Porcheresse ont donné lieu à la production de documents dont seulement une petite partie, représentant seulement 40 cm linéaires, est conservée dans ce fonds, traduisant une très faible importance matérielle des archives à disposition pour la commune de Porcheresse.

Cependant, il est important de préciser d'emblée que les documents d'archives issus du fonds d'archives communales de Porcheresse et en possession des Archives de l'Etat à Namur sont loin de représenter la majorité des documents appartenant à ce fonds. Il existe des lacunes dans la documentation de la commune.

En ce qui concerne les séries générales relativement bien représentées, on notera que la gestion financière et comptable de la commune, ainsi que les documents relatifs aux affaires électorales forment les catégories de documents d'archives les plus importantes du fonds, quantitativement parlant. Viennent ensuite les documents d'état civil et de population, les listes d'inscription à la milice communale et les procès-verbaux de réunions du Conseil communal.

SÉLECTIONS ET ÉLIMINATIONS

En préalable à l'opération de classement et d'inventoriage, l'inspecteur des Archives de l'Etat Gaston Beterams a établi une sélection des documents d'archives qui lui semblaient être important de déposer aux Archives de l'État, et ce sur la base des directives existantes en la matière. Cette sélection a été effectuée lors de sa visite aux Autorités communales de Porcheresse.

ACCROISSEMENTS / COMPLÉMENTS

Comme expliqué précédemment, le fonds d'archives communales de Porcheresse est lacunaire et laisse apparaître des manques flagrants dans certains domaines d'activités, certains de ceux-ci n'étant en aucune manière représentés par des documents d'archives. Dans le futur, il est possible que la Commune de Havelange souhaite effectuer un dépôt aux Archives de l'Etat à Namur concernant des archives communales de Porcheresse encore en sa possession.

MODE DE CLASSEMENT

Lorsque les archives communales de Porcheresse sont entrées aux Archives de l'État à Namur, elles étaient classées grossièrement. Ce classement n'était pas satisfaisant, puisque n'apparaissait nullement la répartition fonctionnelle des dossiers traités par l'administration communale, mais que seule primait une répartition par sujets traités des archives.

Le cadre de classement fonctionnel adopté aujourd'hui suit celui proposé pour les archives communales depuis 1795 par Herman Coppens dans *De onsluiving van archieven*, 447-458.

Description des séries et des éléments

I. ORGANISATION DE LA COMMUNE

- 1** Registre aux procès-verbaux du Conseil communal. 25 mars 1864-14 décembre 1902.

1 cahier

II. GESTION FINANCIÈRE ET COMPTABLE

A. COMPTABILITÉ COMMUNALE

- 2** Journal des recettes et des dépenses de la commune. 1890-1903. 1 cahier

B. DOCUMENTATION DE L'ADMINISTRATION DU CADASTRE EN DÉPÔT

3 - 5 MATRICES CADASTRALES. LISTES DES PROPRIÉTAIRES AVEC RELEVÉS DE LEURS PROPRIÉTÉS FONCIÈRES BÂTIES ET NON-BÂTIES. 1834-1920.

- 3** Premier volume. 1 volume
- 4** Deuxième volume. 1 volume
- 5** Troisième volume. 1 volume
- 6** Table alphabétique des propriétaires inscrits à la matrice cadastrale. 1910-1919. 1 pièce
- 7** Registre indiquant les divisions de classement des parcelles. 1842-1919. 1 pièce
- 8** Registre des changements qui surviennent dans les propriétés bâties. 1838-1878. 1 pièce
- 9** Tableau des résultats des tarifs définitifs de toutes les communes du canton. Évaluation des propriétés non-bâties et bâties. 1833. 1 pièce
- 10** Table indiquant les numéros des parcelles du plan primitif et leur renvoi aux articles de la matrice cadastrale. 1877. 1 pièce
- 11** État des parcelles à expertiser au sein de la commune pour les années 1867 à 1877. 1867-1877. 1 liasse

12

Plans supplémentaires du cadastre. 1827-vers 1835.

6 pièces

III. ÉTAT-CIVIL ET POPULATION**A. ÉTAT-CIVIL**

- 13** Table alphabétique des anciens registres paroissiaux : naissances de 1600 à 1796. 1885. 1 cahier

B. POPULATION

- 14** Index alphabétique de registres de population. 2ème 1/2 du 19ème siècle. 1 volume
- 15** 15 - 16 REGISTRES DE POPULATION. 1847-1866. 1847-1857. 1 volume
- 16** 1857-1866. 1 volume

IV. AFFAIRES ÉLECTORALES

- 17** Rôle des contributions foncières des exercices 1816 à 1837. 1816-1837.
1 cahier
- 18** Extrait de rôles des contributions directes de l'exercice 1887. 1887.
1 pièce
- 19** Extrait de rôles des contributions directes de l'exercice 1890. 1890.
1 pièce
- 20** Listes générales des électeurs censitaires et capacitaires pour les années
1883 à 1891. 1883-1891.
1 liasse

V. MILICE***21 - 23 REGISTRES D'INSCRIPTION SUIVIS DE RELEVÉS ALPHABÉTIQUES
DES PERSONNES APPELÉES POUR LES LEVÉES DE LA MILICE 1838 À 1884.
1838-1884.***

21	1838-1857.	1 volume
22	1858-1873.	1 volume
23	1874-1884.	1 volume